



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la Somalie

*2958ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, le 27 juillet 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. Le Conseil condamne les attaques armées perpétrées contre le gouvernement fédéral de transition (GFT) de la Somalie et contre les Nations unies et plusieurs ONG. Il se déclare profondément préoccupé par les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international et engage toutes les parties au conflit à respecter le droit international. La crise humanitaire que connaît la Somalie demeure l'une des plus graves au monde.
2. Le Conseil réitère son soutien au GFT, qui agit sous la direction du président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed, ainsi qu'à la volonté exprimée par le président de respecter les principes définis dans l'accord de paix de Djibouti, notamment en ce qui concerne l'esprit de réconciliation et la recherche d'un processus politique ouvert à toutes les parties. Il appelle tous les groupes armés à déposer les armes sans attendre et à nouer avec le GFT un véritable dialogue, qui repose sur une large assise. Le Conseil salue et appuie les efforts déployés par l'UA et l'AMISOM.
3. Le Conseil souligne qu'il importe de privilégier une approche globale de la situation en Somalie, associant les questions de sécurité et les aspects liés au développement, à l'État de droit, au respect des droits de l'homme, à l'égalité entre les femmes et les hommes et au droit humanitaire international. Il insiste sur le fait que l'aide à long terme fournie par les partenaires internationaux ne peut pas être efficace tant que la situation en matière de sécurité n'est pas stabilisée.

P R E S S E

4. Le Conseil encourage une participation constructive de toutes les régions de la Somalie, y compris le Puntland et le Somaliland, à l'instauration d'un climat de confiance et de coopération dans l'intérêt de toutes les parties. Le Conseil constate par ailleurs que la situation en Somalie doit être examinée au niveau régional et international, tous les États voisins étant invités à jouer un rôle constructif dans la recherche d'une solution durable et pacifique au conflit actuel.
5. Le Conseil se réjouit du bon déroulement de l'opération EU NAVFOR ATALANTA, qui joue un rôle de premier plan dans les efforts déployés au niveau international pour lutter contre la piraterie. Il se félicite par ailleurs de l'action actuellement menée par la communauté internationale pour que les actes de piraterie fassent l'objet de poursuites. Le Conseil salue les importants travaux effectués au sein du groupe de contact international sur la piraterie au large des côtes somaliennes. Il souligne qu'il est nécessaire de lutter contre les causes profondes de la piraterie.
6. Le Conseil rappelle les efforts constants consentis de longue date par les États membres et la Communauté pour faire face à la situation humanitaire désastreuse que connaît la Somalie et pour fournir une aide humanitaire et une aide au développement. En outre, il accueille avec satisfaction les contributions supplémentaires accordées par la Communauté à l'AMISOM (60 millions d'euros) et au programme "État de droit et sécurité" géré par le PNUD (13 millions d'euros), ainsi que les contributions des États membres destinées au secteur de la sécurité, conformément aux engagements pris lors de la conférence des donateurs en avril.
7. Le Conseil a décidé de renforcer la participation de l'UE aux efforts déployés en faveur de la paix et du développement en Somalie, conformément aux recommandations du Haut Représentant. Compte tenu de la difficulté qu'il y a à mener une action efficace dans ce pays, une approche souple et progressive est de mise. L'action de l'UE sera axée sur les principes de la responsabilisation des acteurs, de la transparence et de la maîtrise du processus par la Somalie. La priorité sera accordée aux activités produisant des résultats rapides, mais néanmoins durables, afin d'œuvrer, dans l'intérêt de la population somalienne, en faveur de la paix et du redressement. Le renforcement des capacités des institutions publiques revêtira une importance particulière à cet égard.
8. Le Conseil souligne que les efforts déployés par l'UE devront être étroitement coordonnés avec ceux de l'ensemble des acteurs compétents. Il constate que le groupe de contact international sur la Somalie joue un rôle important dans ce contexte, sous l'égide du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies.
9. Dans ce cadre, le Conseil:
 - a) examinera les moyens d'accroître l'aide qu'il apporte en faveur des institutions du GFT. Il se félicite des premières mesures prises par le GFT pour mettre en place des systèmes financiers fondés sur l'obligation de rendre des comptes;
 - b) indique qu'il continue à soutenir l'AMISOM, étant donné qu'elle joue un rôle central dans le processus de paix. Dans le cadre de la poursuite de l'action menée aux côtés de l'UA et de l'AMISOM, il convient de recenser les besoins les plus urgents et de déterminer le soutien supplémentaire que l'UE pourrait fournir à l'AMISOM pour qu'elle dispose de moyens à la mesure de son mandat;

- c) étudiera la possibilité d'un soutien supplémentaire de l'UE au secteur de la sécurité, notamment sous la forme d'un soutien au processus d'évaluation mené par les Nations unies, ainsi qu'aux priorités et aux engagements du GFT et d'une formation des forces de sécurité. Le Conseil convient que le soutien apporté en matière de sécurité devrait être bien coordonné, notamment avec l'UA, les Nations Unies et d'autres partenaires de l'UE, en particulier les États-Unis. Il y a lieu d'appuyer une stratégie de sécurité nationale somalienne, axée sur le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes;
 - d) a l'intention d'examiner la question d'un éventuel soutien supplémentaire de l'UE aux moyens maritimes régionaux, en coopération avec l'Organisation maritime internationale et le groupe de contact international sur la piraterie au large des côtes somaliennes. Il convient de se pencher sur des questions connexes, telles que la protection de l'environnement des zones côtières et de la pêche;
 - e) encouragera les communautés de la diaspora à participer de manière constructive au processus de paix en vue de la mise en place d'un appareil d'État en Somalie et du développement du pays;
 - f) est favorable à la possibilité de nommer un RSUE pour la Corne de l'Afrique afin de donner plus de poids encore à la stratégie que l'UE élabore actuellement, ainsi que de renforcer la coordination des activités de l'UE.
10. Le Conseil invite ses instances compétentes et la Commission à élaborer d'urgence des propositions détaillées et concrètes visant à mettre en œuvre les présentes conclusions.
-